



HONORAIRES DE L'AGENCE

VENTE

Barème TTC applicable à tout mandat à partir du 19/11/2021
Honoraires à la charge du vendeur (sauf indication contraire)

PRIX DE VENTE	HONORAIRES
Jusqu'à 99 999 €	7 000 € TTC
De 100 000 € à 119 999 €	9 000 € TTC
De 120 000 € à 209 000 €	10 000 € TTC
De 210 000 € à 249 999 €	11 000 € TTC
De 250 000 € à 299 999 €	12 000 € TTC
De 300 000 € à 339 999 €	13 000 € TTC
De 340 000 € à 379 999 €	14 000 € TTC
De 380 000 € à 419 999 €	15 000 € TTC
à partir de 420 000 €	4% TTC

**Les honoraires sont à la charge du vendeur, sauf stipulation contraire prévue au mandat.
Cette information est donnée avant toute présentation d'un bien.
Si les honoraires sont à la charge de l'acquéreur, mention en est faite dans l'annonce.*

**Vente en VEFA 6% TTC du prix de vente. Terrain à bâtir 6% TTC du prix de vente.*



HONORAIRES DE L'AGENCE

LOCATION

Honoraires à la charge du Bailleur et du Locataire :

(Décret n°2014-890 du 01/08/2014)

- Zone A bis = 12€ TTC / m², - Zone A = 10 € TTC / m², - Hors zone = 8 € TTC / m².
Pour chacun * comprenant les visites, la constitution du dossier et la rédaction du bail.
+ 3 € TTC / m² chacun pour les frais d'état des lieux entrant.

**Ces honoraires sont plafonnés dans la limite des honoraires facturés au bailleur pour ces même prestations.*

Honoraires TTC	Prix
Visites / Constitution du dossier / Rédaction bail	10 euros / m ²
Etat des lieux	3 euros / m ²